

4.104 Le Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation : prochaines étapes

RAPPELANT la Résolution 3.026 *Établissement du Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation* et la Résolution 3.027 *Éducation en vue du développement durable* adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 3e Session (Bangkok, 2004) ;

CONSCIENT de l'engagement de l'Union à développer les connaissances dans le domaine de la conservation et du développement durable ;

CONSCIENT PAR AILLEURS que dans la société d'aujourd'hui qui s'appuie sur les connaissances, l'apprentissage est l'affaire de toute une vie et que de nombreuses personnes, organisations et la société en général bénéficieront d'un accès permanent au développement des connaissances ;

SACHANT que les praticiens de la conservation et du développement durable, les professionnels, les chercheurs et les universitaires du monde entier peuvent tout à la fois bénéficier de l'accès au développement des connaissances et y contribuer ;

CONSTATANT en particulier que les praticiens, les professionnels et les universitaires du « Sud » ont des difficultés à accéder aux connaissances actuellement produites dans le monde ;

RECONNAISSANT que les connaissances pertinentes en matière de développement des compétences sont, dans le monde entier, une ressource relativement inaccessible bien qu'abondante ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que l'accès à ces connaissances doit se faire par l'intermédiaire d'instituts d'enseignement supérieur reconnus au niveau international ; et

NOTANT que le Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation (en 2004-2008) a :

- a) établi d'importants réseaux régionaux de représentants d'instituts d'enseignement supérieur;
- b) mis au point une base de données en ligne ainsi que des cours de conservation et de développement durable actuellement accessibles par l'intermédiaire de ces réseaux ; et
- c) préparé une lettre d'entente avec l'Université des Nations Unies (UNU) afin d'explorer la possibilité de développer une institution UICN/UNU susceptible de délivrer des diplômes acceptés et reconnus dans le monde entier ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* :

DEMANDE à la Directrice générale, en collaboration avec le Président de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) de l'UICN, de faciliter le développement des réseaux régionaux et d'une institution UICN/UNU, afin de promouvoir les interactions en réseaux et l'accès aux connaissances pour améliorer le développement des compétences dans le domaine de la conservation de la nature et du développement durable.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion.